



Une mère a t elle le droit de rendre son enfant sans vetements

Par **fabrice**, le **04/05/2012** à **08:16**

Bonjour,

Suite à une décision des affaires familiales j'ai obtenu l'autorité parentale, je dois récupérer ma fille un week end sur deux et la moitié des vacances.

Je suis également dispensé de verser une pension alimentaire compte tenu de mes revenus. La maman doit si je suis le rendu du jugement me tenir informé de tout ce qui se passe avec ma fille ainsi que la nourrir correctement et la soigner si besoin, chose que sa mère ne fait en aucun cas.

Cette dernière n'a plus les moyens de nourrir mon enfant m'ordonne de lui verser une pension ce qui est contraire au jugement mais par contre a les moyens de s'offrir une voiture neuve. En vu de ce conflit abusif je lui est refusé de lui verser un centime et l'ai suggérer de se tenir à la décision du juge.

De colère et sans discussion possible elle refuse dorénavant de me laisser le sac de vêtements ainsi que ses traitements médicamenteux quand je viens récupérer mon enfant en a t elle le droit?

Merci de votre réponse car je me retrouve aujourd'hui impuissant devant ce droit.

Par **cocotte1003**, le **04/05/2012** à **13:02**

bonjour, pour ce qui est de la pension alimentaire vous vous en tenez au jugement, si la maman en veut une, elle en fait la demande au JAF. pour ce qui est des vêtements et médicaments, elle doit les fournir à l'enfant mais cela est rarement inscrit dans le jugement donc difficilement possible à faire respecter, cordialement

Par **fabrice**, le **04/05/2012** à **19:23**

merci bcq pour votre reponse
cdlt